

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Le 16 Décembre 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 10 Décembre 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU CHAPELLAN Adjoints, MUSSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, BOYER, VEILLON, QUILLET Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

| | | |
|--------------|------------------------------|--|
| Mme GOFFREDI | Conseillère M ^{ale} | qui a donné procuration à M. GUIRAUD Maire |
| Mme BOUDEAU | Conseillère M ^{ale} | qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe |
| M. CADRET | Conseiller M ^{al} | qui a donné procuration à M. ROBERT Adjoint |
| M. ALCOUFFE | Conseiller M ^{al} | qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M ^{ale} |

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Murielle GARRIGOU

517 - OBJET : Subvention au CCAS

M. le Maire rappelle au conseil que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est principalement alimenté par la subvention de fonctionnement versée par la commune.

Toutefois, avant le vote du budget primitif 2026 de la commune qui intervient en avril, le CCAS doit faire face à des besoins financiers, notamment pour le paiement des salaires du personnel et des charges sociales.

Il est donc proposé au Conseil, de lui verser un acompte de **40 000 €**, à valoir sur la subvention de fonctionnement de 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- De verser au C.C.A.S une avance de **40 000 euros** sur la subvention de fonctionnement qui lui sera attribuée pour l'exercice 2026,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20251216-517-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 17/12/2025